

CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRELACS

Compte rendu
Séance du 25 février 2019

Convocation du : 19 février 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le VINGT-CINQ FEVRIER,
Le Conseil Municipal d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 20 heures 00 en session ordinaire à Salle plurivalente, groupe scolaire l'Albanaise sous la présidence de Monsieur Bernard MARIN, Maire.

PRESENTS : Bernard MARIN, Claude GIROUD, Yves GRANGE, Christophe DERIPPE, Jean-François BRAISSAND, Henri GARNIER, Claude ABRY, Joëlle PILLET, Christian ANDRÉ, Dominique SARDET, Jean-Luc BICAND, Monique BIENFAIT, Fernand BONTRON, Patrick BORNENS, Aline BRETON, Hélène BRUDER, Jean-Jacques BUGNARD, Ludovic BUSSARD, Martine CLARET, Hervé COLLET, Jacques DEVERS, Gilbert DUCLOZ, Michel DUCROZ, Myriam FORRAT, Serge GIRARD, Jean-Marc GUIGUE, Aurélie JOLY, Jean LEBLOND, Sandrine LERDA, Marie-Noëlle MAYEN, Michelle MESSAGEOT, Jean-Claude MIGUET, Annie MIRABE, André ORTOLLAND, Anthony RAISIN, Jean-Christophe RASSAT, Cécile REY, Jean-François RINALDI, Bernard SERPOLLET, Jean-Paul SIMON, Michel VERGUET.

EXCUSES avec procuration : Françoise BAIZET-BOYRIES à Jean-François BRAISSAND, Hervé ANDRÉ à Bernard MARIN, Séverine DEJEUX à Christian ANDRÉ, Marie-Thérèse MERTZ à Annie MIRABE, Isabelle RENAUD à Christophe DERIPPE.

ABSENTS OU EXCUSES : Marie-Dolorès REVIL, Françoise BAIZET-BOYRIES, Hervé ANDRÉ, Arlette BELLEVEGUE, Fabien BERTHET, Jean-Paul BONTRON, Virginie BOUVIER, Ginette COGNARD, Séverine DEJEUX, Florence DUCHENE, Alain DUPANLOUP, Eric DURET, Gilbert FARNIER, Aurélie FINNAZ, Frédérique GALBAN, Monique GARCIAZ, Monique GERBELOT, Chrystel GINET, Hervé GROS, René LAMBERT, Gérard LEGER, Isabelle LERGES, Jean MARIE, Danièle MAZZACANE, Marie-Thérèse MERTZ, Christine MILLIOZ, Patricia NEHLIG, Jean-Luc NONGLATON, Marie-Christine PAGET, Régis PETELLAT, Laurent PROFIT, Lionel QUAY, Isabelle RENAUD, Jean-Luc ROSSILLON, Roland TOINET, Martine TOUSSAINT, Michel TRIQUET, Patrick TRUCHE.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur André ORTOLLAND est élu secrétaire de séance

2. Adoption du compte rendu de la séance du 28 janvier 2019

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la séance du 28 janvier 2019

3. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Décisions prise par Monsieur le Maire en vertu de la délibération du 13 janvier 2016

- ✓ Décision n° 2019/006 : Vente d'une concession au cimetière d'Albens - Emplacement L-025 (RAY)
- ✓ Décision n° 2019/007 : Acceptation de la proposition de société COVATEAM de Meylan (38240) relative à une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'informatique, la téléphonie et télécom en vue de la consultation de prestataires. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à
 - Pour l'informatique à 5.950,00 € HT
 - Pour la partie télécom à 2.975,00 € HT
 - Pour la téléphonie à 2.975,00 € HT
 - Option de mise en place d'un pilotage des budgets
 - pour une meilleure maîtrise et optimisation à 425,00 € HT
- ✓ Décision n° 2019/008 : Acceptation de la proposition de société NAUTILUX de Nantes (44000) relative à l'installation de l'application OPENGST sur les téléphones portables

BM *AO*^{1/4}

des agents techniques. Le montant estimatif de cette prestation s'élève à 3.525,00 € HT.

- ✓ Décision n° 2019/009 : Acceptation de la proposition de société EPURE architecture et patrimoine de La Motte Servolex (73290) relative à des missions complémentaires à la mission de Maîtrise d'œuvre portant sur
 - Mission 3 : (PCG) : Projet de Conception Générale
 - Mission 4 : (ACT) : Consultation des Entreprises
 - Mission 5 : (DET) : Direction de l'Exécution des contrats de Travaux
 - Mission 6 : (AOR) : Assistance au Maître d'Ouvrage lors des Opérations de Réceptionpour la reconstruction du four de Braille sur la commune déléguée d'Albens. Le montant estimatif de cette proposition s'élève à 6.500,00 € HT.

- ✓ Décision n° 2019/010 : Demande de subvention auprès de la Fondation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour la reconstruction du four de Braille sur la commune déléguée d'Albens. Le montant estimatif de cette opération s'élève à
 - Mission de Maîtrise d'œuvre : 10.000 € HT
 - Travaux : 70.000,00 € HT
- ✓ Décision n° 2019/011 : Acceptation de l'avenant n°1 au contrat de Maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la place de Mognard et la liaison piétonne Mognard-Epersy. Le montant estimatif de cette prestation s'élève à 1.462,50 € HT.
- ✓ Décision n° 2019/12 : Acceptation de la proposition de la société ASSA ARCHITECTES de Grenoble (38000) relative à une mission de conduite d'opération pour la requalification de la Place Jean-Marie Montillet sur la commune déléguée d'Albens. Le montant estimatif de cette prestation s'élève à 18.400,00 € HT
- ✓ Décision n°2019/013 : Acceptation de la proposition d'honoraires du cabinet INTINERAIRES Avocats de Lyon (69) relative à la défense des intérêts de la Commune dans le cadre du recours contentieux déposé au TA de Grenoble par M. BUTTIN contre l'arrêté de PC n°07301018C1012 du 22 novembre 2018. Le montant des honoraires s'élève à 150 €HT/ l'heure pour ce qui relève de l'examen des pièces du dossier de demande de permis de construire, des éléments du recours contentieux et la rédaction d'un mémoire en défense n°1 ainsi que pour les autres rédactions de mémoires en répliques éventuels. Le montant des honoraires s'élève à 400 €HT/ l'heure auxquels s'ajouteront les frais de déplacement pour la préparation et représentation à l'audience devant le Tribunal administratif de Grenoble

4. Affaires relevant des Finances

2019-02-021 - Débat d'Orientations Budgétaires 2019 (rapporteur Claude GIROUD)

Bj

Ap 2 / 4

Monsieur Claude GIROUD présente le débat d'orientation budgétaire d'Entrelacs à l'ensemble des élus, étant précisé que chaque élu en a reçu un exemplaire dans le cadre de la préparation de ce Conseil Municipal. Il rappelle le contexte national et le contexte local d'Entrelacs en précisant notamment que pour la première fois en 2019 depuis la création de la Commune Nouvelle, Entrelacs sort du dispositif de bonification de la DGF.

Il précise également que la santé financière de la commune est bonne mais qu'il convient d'être vigilant au vue des contraintes nationales qui s'imposent sur les recettes (diminution de la DGF et prélèvement FPIC). L'année 2018 est également la première année où le périmètre des compétences s'est stabilisé si l'on fait exception du transfert de l'eau potable géré dans un budget annexe. Néanmoins les charges de fonctionnement et notamment les charges à caractère général, en 2018, n'ont pas encore atteint un niveau d'exécution référence, car la Commune poursuit le déploiement d'actions liées à la bonne gestion du patrimoine, ce qui a pour conséquence de générer de nouvelles dépenses récurrentes liées à la maintenance des bâtiments, la conformité et règlementation (mise en place des contrats maintenance, vérification périodique sur chaque bâtiment, aire de jeux ...). De façon identique également se poursuit le déploiements d'outils pour améliorer le fonctionnement des services (étude Covateam sur l'informatique et la téléphonie, prestation SVP, maintenance OPEN GST, frais d'archivage, numérisation et GED...).

Un point est fait également sur l'encours de dette, mais également sur l'encours détenu auprès de l'EPFL. Monsieur Jean LEBLOND se félicite de cette double présentation qui apporte un éclairage parfaitement transparent sur les engagements de la Commune. Monsieur Bernard MARIN précise que les ratios d'alerte de la comptabilité publique en ce qui concerne la dette sont tous au vert. Pour rappel l'encours de dette sur l'épargne brute hors cession nécessiterait 5 années pour sa totale extinction, le seuil d'alerte étant situé entre 10 et 11 années.

Concernant les grandes orientations définies dans le DOB, Monsieur Ludovic BUSSARD souhaiterait avoir un éclairage sur le choix fait par la collectivité d'annoncer de ne pas recourir à de nouveaux emprunts. Monsieur Claude GIROUD précise qu'on est au niveau d'un DOB donc il s'agit d'un engagement pour l'année 2019, Monsieur Bernard MARIN précise qu'il souhaite respecter cet engagement jusqu'à la fin de ce mandat, tout en précisant que le recours à une dette court terme aurait pu être envisagé pour des opérations immobilières de type le lotissement de la Vie du Cher sur la commune déléguée d'Epersy durant la période de la commercialisation des lots. Ce qu'il faut retenir ce sont les résultats d'exécution budgétaire de la commune qui permettent d'être en capacité d'autofinancer un montant important d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Néanmoins et pour conclure, Claude GIROUD, rappelle que la Commune a un patrimoine important du fait de sa constitution en commune nouvelle, 6 écoles, 6 églises, 6 salles communales...autant d'éléments dont il faudra tenir compte dans les choix de gestion patrimoniale à venir.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les Villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur Bernard MARIN et sur sa proposition,



Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE**, pour le budget de la commune, de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019.

Détail des votes :

Pour : 46 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 ()

Départ de Mesdames MIRABE Annie et MESSAGEOT Michelle

Le quorum n'étant plus atteint, la séance est ajournée. Après concertation, il a été décidé de reporter les autres points de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil municipal fixée au 25 mars 2019.

La séance est levée à 21h15.

Fait à ENTRELACS, le 11 mars 2019

André ORTOLLAND
Secrétaire de séance,



Bernard MARIN
Maire,

